



FRANCE
ÉDUCATION
INTERNATIONAL

TCF
INTÉGRATION,
RÉSIDENT
& NATIONALITÉ

CERTIFICATION TCF INTÉGRATION RÉSIDENT ET NATIONALITÉ (TCF IRN)



LE TEST DE CONNAISSANCES EN LANGUE FRANÇAISE ATTESTE D'UN NIVEAU DE LANGUE FRANÇAISE

Objectifs de la certification

Le TCF IRN est destiné à toute personne étrangère de plus de 16 ans souhaitant valider son niveau de français pour :

- une demande de nationalité française ;
- une demande de carte de résident de longue durée ;
- une validation du niveau A1 dans le cadre du parcours citoyen OFII.

Compétences attestées

Le TCF IRN repose sur la compétence à communiquer en langue française. La mise en œuvre de cette compétence s'effectue à l'oral comme à l'écrit, en compréhension et en expression.

Informations

Pour plus d'informations sur la certification TCF IRN : <https://www.france-education-international.fr/test/tcf-irn?langue=fr>

Pour consulter le référentiel complet Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues : <https://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-referance-cecrl.html>

Équipe

- Évaluateurs habilités TCF

Inscription et renseignements

- 02 32 71 21 45 ou courriel@association-alfa.fr

Consulter le calendrier des sessions

Financement

- Individuel

Coût

- 150 € à régler avant l'examen

Personnes en Situation de Handicap :

- Tous nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des adaptations des modalités de formations et de prestations sont possibles, avec l'appui d'un référent handicap, n'hésitez pas nous contacter pour en échanger.

Epreuves obligatoires

	Compréhension orale	15 mn
	Compréhension écrite	20 mn
	Expression écrite	30 mn
	Expression orale	10 mn

Cas de dispense du test

Seul cas de dispense prévu pour **les personnes postulant à la naturalisation française** concerne les personnes dont le handicap ou l'état de santé déficient chronique est incompatible avec le passage d'un test.

Dès lors, elles peuvent bénéficier d'une dispense sur présentation du certificat médical réglementaire [cf. l'arrêté INTV2009412A du 17 juillet 2020] délivré par leur médecin traitant.

Informations générales

- Attestation valable 2 ans
- 30 jours d'attente avant de s'inscrire à une nouvelle session du TCF
- Le TCF est adossé au Cadre européen commun de référence pour les langues [CECRL]

Support de passation et résultats

	Sur papier*	15 jours (hors week-end et jours fériés)
	Sur ordinateur [SO]*	10 jours (hors week-end et jours fériés)

* Selon les centres d'examen :

<https://www.ciep.fr/tcf-carte-resident-france/coordonneescentres-passation-tcf-carte-resident-france>

